PRET A PUBLIER – Réseaux sociaux

[URBANISME - RÉUNION PUBLIQUE 🏠🗺]

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est élaboré à l'échelle des communautés du pays de Saint-Malo, dont la Bretagne romantique fait partie.

Le SCoT est un document d'aménagement du territoire qui :

🔹fixe des objectifs communs en termes d’environnement, de logement, de mobilités ou encore de développement économique

🔹détermine un cadre de références pour les règles d'urbanisme des 70 communes du Nord-Est de la Bretagne

Pour s'informer et échanger sur le sujet, rendez-vous

🗓 Mardi 10 septembre 2024 - 18h

📍 Saint-Domineuc - Espace Grand Clos

➕ d'infos : https://bretagneromantique.fr/evenement/reunion-publique-scot/

#Urbanisme #Paysdesaintmalo #SCoT

Une image contenant texte, capture d’écran, graphisme, conception

Description générée automatiquement

PRET A PUBLIER – Article

**SCoT Pays de Saint-Malo : une réunion publique pour s’informer et échanger**

*Dans le cadre de la coopération intercommunale à l’échelle des communautés du pays de Saint-Malo, la Communauté de communes Bretagne romantique porte avec les communautés d’agglomération et de communes voisines un schéma de cohérence territoriale (SCoT).*

En matière d’urbanisme, le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d’élaboration à l’échelle des 25 communes de la Bretagne romantique définit une stratégie commune et des règles d’aménagements partagées.

Le SCoT relève du même type d’approche en s’appliquant à un territoire plus large : celui des quatre Communautés du pays de Saint-Malo (Communauté de communes Côté d’Emeraude, Saint-Malo Agglomération, Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel et Communauté de communes Bretagne romantique) qui regroupe 70 communes du Nord-Est de la Bretagne. Il fixe des objectifs communs en termes d’environnement, de logement, de mobilités ou encore de développement économique.

Ces objectifs servent ensuite de références pour les PLU et PLUi, mais aussi directement pour certaines autorisations d’urbanisme ou d’aménagement, par exemple celles qui génèrent plus de 5 000 m² de surface bâtie ou qui ont trait à l’aménagement commercial.

Le document identifie ainsi les zones naturelles à protéger ou encore les zones à bâtir et leurs destinations et les PLUi et PLU viennent entrer en conformité avec ce schéma.

Une révision pour s’adapter aux enjeux nationaux

A la suite de l’élaboration du SCoT en 2017, le projet est aujourd’hui de réviser le schéma pour l’adapter aux nouveaux enjeux définis au niveau national et régional. Notamment ceux du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et du ZEN (Zéro Emissions Nettes) qui implique une réduction des espaces à construire et une utilisation des terres en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Concrètement, le projet privilégie notamment des possibilités de constructions au sein des espaces déjà urbanisés et une démultiplication des installations de productions d’énergies renouvelables (solaires, éolien, méthanisation…).

Un projet co-construit

Le projet est établi par les élus locaux représentants les quatre intercommunalités membres du pays de Saint Malo avec l’appui des institutions publiques.

Après avoir partagé différents éléments d’état des lieux, les élus locaux réfléchissent aux orientations et objectifs à fixer, qui doivent entrer en vigueur en 2026 et s’appliquer jusqu’en 2050.

Afin de permettre au public de s’informer et d’échanger sur le projet, une réunion publique est organisée le mardi 10 septembre à 18h à l’Espace Grand Clos à Saint-Domineuc.

Infos pratiques :

Réunion publique SCoT

Mardi 10 septembre de 18h à 20h

Espace Grand Clos à Saint-Domineuc

Contact et infos : [contact@pays-stmalo.fr](javascript:void(location.href='mailto:'+String.fromCharCode(99,111,110,116,97,99,116,64,112,97,121,115,45,115,116,109,97,108,111,46,102,114)+'?%27))

PRET A PUBLIER – Panneau lumineux

SCOT PAYS DE SAINT-MALO – REUNION PUBLIQUE MARDI 10 SEPTEMBRE – 18H – SAINT-DOMINEUC

+ D’INFOS SUR www.bretagneromantique.fr